



Procédure de suivi École pour tous

Soucieux d'assurer l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes présentant un handicap, et dans le sillage du système éducatif français, notre établissement a engagé un ensemble de mesures destinées à adapter les conditions de scolarisation de manière à garantir l'accès de tous les élèves au cadre ordinaire de scolarité.

En cohérence avec l'ensemble des mesures visant au développement de l'École inclusive, cette priorité se traduit notamment par le déploiement de dispositifs de scolarisation destinés aux enfants et adolescents avec des difficultés ou des troubles de l'apprentissage. Ces dispositifs reposent sur des coopérations étroites entre professionnels de l'école et professionnels de l'action médicosociale.

Ce document présente la structure et les démarches suivies dans l'accompagnement de l'élève en situation de difficulté, et de sa famille, de la part de l'équipe pluridisciplinaire de spécialistes (SPOSSO). Nos actions y sont présentées dans leur dynamique et de façon opérationnelle et concrète.

1- Signalement provenant de :

- Parents (par tél ou Email)
- Enseignant ou responsable
- L'élève lui-même

1.1- Dans le cas où les fiches de signalement sont remplies par l'enseignant :

Elles seront déposées par chez les responsables qui les remettront à l'infirmerie du bâtiment primaire 1.

1.2- La même procédure sera faite pour les classes de CM1 à la terminale et réceptionnés par l'infirmerie du bâtiment du complémentaire au lycée.

2- Réflexions et répartitions des fiches de signalements (SPOSSO)

Chaque fiche de signalement sera discutée avec le ou les spécialistes dépendamment du type du problème durant les réunions SPOSSO.

L'infirmière du Primaire prendra notes de cette répartition ainsi que du choix du ou des professionnels impliqués dans le suivi de la situation de l'élève en question.

Chaque élève aura sa fiche de suivi continue durant tout son parcours scolaire.

3- Suivi interne selon chaque spécialiste :

Tout travail de la part de l'équipe se fait en collaboration avec les responsables des divisions et des enseignants tout au long de la procédure.



Mais chaque professionnel a son approche spécifique, dans le respect de la pratique de sa discipline, tel que présenté ci-dessous :

3.1- Approches des professionnels :

Approche psychologique :

- Réunion de discussion avec les enseignants à propos des élèves signalés.
- Décision de la démarche suivie par le psychologue.
- Observation en classe.
- Organisation des observations en fonctions des cas et de la demande signalée ; à différentes périodes de la journée et dans différentes matières (français, arabe, maths, cour de récréation, etc.).

Plusieurs rencontres se font avec les parents :

- 1ère rencontre : Historique familiale et accord des parents pour le suivi - individuel de l'élève (si besoin), recommandations.
- Rencontres ultérieures : Accompagnement de l'enfant et suivi, guidance parentale, recommandations.
- Suivi de l'élève : approche psychologique : entretien avec l'élève selon une régularité nécessitée par le cas.
- Évaluation.
- Sensibilisation des enseignants à la situation de l'élève (personnelle, familiale, etc.).
- Rencontre des professeurs à tous les moments de l'intervention : observations et recommandations.
- Réunions d'évaluation et de synthèse récurrentes avec l'équipe pédagogique durant l'année scolaire, en vue d'ajuster le suivi.
- Réunions d'évaluation et de synthèse récurrentes avec les professionnels extérieurs au collège (psychologue, pédopsychiatre, neurologue, pédiatre, etc.).
- Réunions de fin d'année avec l'équipe pédagogique et insertion des enfants suivis dans les classes pour l'année suivante, selon le profil de l'élève et du professeur.
- Réunion en début de chaque année avec les professeurs et la responsable du cycle supérieur pour les enfants suivis, en vue de mettre en place un plan de suivi et de sensibiliser les professeurs aux difficultés (personnelles, comportementales, familiales, etc.) de l'élève.



Approche orthophonique :

Après réception de la fiche de signalement, l'orthophoniste voit l'enfant.

Une pré-évaluation sera faite afin d'informer la responsable :

- Soit d'une recommandation à faire.
- Soit d'une convocation des parents, pour une orientation de l'élève à l'extérieur du collège, afin d'obtenir un bilan plus détaillé.

Collaboration avec la thérapeute à l'externe par le biais du bilan.

Circulation des recommandations auprès des enseignants en la présence des responsables.

Contrôle des résultats avec l'aménagement des copies d'évaluation lors des examens.

Approche médicale :

Placée sous l'autorité hiérarchique de la Cheffe d'établissement :

- . Accompagne les enfants et les adolescents tout au long de leur scolarité.
- . Joue un rôle de prévention, éducation à la santé et l'hygiène de vie.
- . Écoute, alerte et orientation vers un autre service.
- . Gère le dépistage des différents problèmes de santé.
- . Référent du Parcours Santé.
- . Prend en charge des cas chroniques ayant des rapports médicaux avec des recommandations et des conduites à tenir.

Approche sociale :

Dans le but d'accompagner les élèves et les familles, établir et rétablir des relations avec soi-moi, avec la famille, avec le milieu scolaire, avec la communauté locale. Notre participation aux différentes instances de concertation de l'établissement nous permet d'échanger des informations, dans le respect du secret professionnel.

Suivi individuel : Écouter, aider, conseiller, accompagner l'ensemble des élèves et leur famille concernant des difficultés :

- **Personnelles** : intervention individuelle, problèmes relationnels, etc.
- **Scolaires** : approche centrée sur les potentiels, les compétences et les motivations personnelles.
- **Familiales** : médiation du couple, suivi de tout changement de mode familial (divorce, deuil, voyage, conflits relationnels familiaux, etc.).
- **Matérielles et financières** : bourses, échelonnement, dossiers de l'ambassade de France, etc.).



Suivi familial : soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative, mettre en place des actions de soutien à la parentalité dans le cadre de la scolarité et concourir au renforcement de la coopération entre l'école et les parents, notamment avec les parents les plus éloignés de la culture scolaire, en mobilisant si besoin le réseau partenarial.

En parallèle, sensibiliser les membres de l'équipe éducative aux difficultés sociales, familiales ou personnelles qui font obstacle aux apprentissages, et apporter tout conseil adapté à la situation.

Approche psychomotrice

Le psychomotricien travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et collabore avec tous les spécialistes durant des réunions hebdomadaires pour assurer un suivi régulier des enfants.

Durant les réunions hebdomadaires, le psychomotricien reçoit des fiches de signalement remplies de la part de professeurs ou directeur de cycle. Suite à cela, il commence son suivi de proche. Dans un premier temps, ce suivi repose sur une observation de l'enfant en classe, durant diverses situations d'apprentissage ou d'activités pour pouvoir dresser un profil de ses capacités et difficultés. De plus, une mise en commun avec les enseignants est nécessaire pour analyser les difficultés de l'enfant et donner les recommandations nécessaires pour l'aider.

Dans un second temps, lorsque les difficultés s'avèrent importantes, le psychomotricien effectue une réunion avec les parents de l'enfant et oriente vers un bilan psychomoteur externe pour discerner les empêchements et poursuivre éventuellement une prise en charge psychomotrice régulière pour combler les difficultés notées.

Approche orthopédagogique

La mise en place d'un soutien efficace pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (EBEP) est cruciale pour favoriser leur réussite scolaire. Le service orthopédagogique s'engage dans un processus structuré, comprenant les étapes suivantes, afin de répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques de chaque élève.

Après réception du formulaire de signalement et la finalisation de l'investigation menée par les spécialistes, le service orthopédagogique a pour missions de :

- Effectuer une évaluation approfondie des EBEP, dans le but de comprendre leurs besoins spécifiques.



- Élaborer un plan d'action (projet d'accompagnement personnalisé ou projet personnalisé de scolarisation).
- Sensibiliser les parents et les enseignants et les autres membres de la communauté éducative aux besoins spécifiques de l'élève et collaborer étroitement avec l'équipe pédagogique pour mettre en œuvre le plan d'action.
- Réaliser un suivi régulier de la progression de chaque apprenant afin de garantir que les adaptations et les aménagements sont bénéfiques.
- Ajuster le plan d'intervention si nécessaire en fonction des progrès réalisés.

Le service orthopédagogique s'engage également à :

- Participer activement à l'adaptation des évaluations des EBEP pour s'assurer qu'elles tiennent compte de leurs besoins spécifiques.
- Fournir un soutien aux enseignants dans la réalisation des projets personnalisés de réussite éducative (PPRE).
- Soutenir et collaborer étroitement avec les AESH, tout en mettant en place des procédures de suivi et de communication avec eux.
- Assister les autres membres de la communauté éducative dans l'amélioration des pratiques pédagogiques et la promotion d'une éducation inclusive.

3.2: Mise en commun :

* En dehors des occasionnelles, mais nécessaires communications informelles entre les membres de l'équipe, se tiendra une réunion multidisciplinaire hebdomadaire (jeudi de 8.30h => 10.30h) dans le but d'une mise en commun de nos démarches respectives. (Objectifs et recommandations) ces actions seront retranscrites par Rida sur le « dossier SPOSSO »

* Les recommandations déjà notées dans le dossier SPOSSO de l'élève seront regroupées par division sur une fiche qui sera communiquée aux responsables des divisions et aux enseignants (selon les modalités propres à chaque division).

3.3 : Démarche externe :

Dépendamment du profil de l'élève, le ou les professionnels ayant eu à leur charge le suivi de l'élève, l'orientent (si besoin, vers le professionnel externe adéquat).



Exemple : psychologue, orthophoniste, psychomotricienne, pédopsychiatre, etc.

3.4: Évaluation et suivi :

Des temps d'évaluation de nos actions se tiendront régulièrement durant les réunions SPOSSO hebdomadaires. En parallèle, chaque professionnel veillera à la continuité du suivi en prenant en considération les échéances ayant déjà été fixées.

Document préparé par l'équipe SPOSSO